

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_189

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**DECLARATION D'INTENTION
DE TRAVAUX POUR
L'AMENAGEMENT
D'EQUIPEMENTS DE
PROXIMITE AU COMPLEXE
SPORTIF GALLIENI**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Jean-Marc DETOUR, conseiller municipal

Secrétaire élu pour la durée de la session : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**DECLARATION D'INTENTION DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT
D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE AU COMPLEXE SPORTIF GALLIENI**

Eric MICHAUD, adjoint au maire en charge de la vie associative et du sport, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'aménagement global du Complexe sportif Galliéni, visant à le rendre plus attractif et à faciliter l'accès du plus grand nombre à une pratique sportive autonome et vectrice de bien-être, dans un souci de santé publique, la commune s'est engagée dans un programme de nouveaux équipements de proximité, à la fois ouverts librement au public et partagés par les clubs sportifs des disciplines correspondantes.

Une première phase de travaux a ainsi été engagée en 2022, avec la réalisation de 4 plateformes dédiées au fitness et au street-workout, avec des agrès dédiés aux différentes tranches d'âges du public et à différents niveaux de pratique sportive.

En 2023, la commune choisit de s'inscrire dans le cadre du plan « 5 000 terrains de sport de proximité », porté par l'Agence Nationale du Sport (ANS), en amont de l'accueil à Paris des Jeux Olympiques de 2024.

La commune s'engage donc, sous réserve de l'octroi des subventions à solliciter au titre du plan de l'ANS, à la construction ou l'aménagement des équipements suivants :

- 2 terrains de padel ;
- 4 terrains de basket 3X3 ;
- 2 tables de ping extérieures (+ en complément, 3 tables dans les parcs Beaulieu et du Pontet) ;
- 1 aire de détente et de repos arborée, aménagée à proximité immédiate de ces équipements ;
- Clôture des terrains de football synthétique et Reboul ;
- Aménagement et mise en accessibilité des entrées du public sur le Complexe.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 355 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve le programme de travaux envisagé sur le Complexe sportif Galliéni,

2°) dit que ceux-ci seront engagés dès le courant de l'année 2023, sous réserve de l'octroi des subventions à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Michel CELLIER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN